

Prix littéraire de bande dessinée « Fauve des Lycéens » 2026

Mode d'emploi enseignants

Objectifs et enjeux

Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche s'associe à la 6^e édition du prix « Fauve des lycéens » organisée par le Festival international de la Bande Dessinée d'Angoulême : un jury de 1 000 lycéens choisira la BD lauréate du prix en janvier 2026, à l'occasion de la 53^e édition du festival d'Angoulême.

La création de ce prix en 2020 s'est inscrite dans le cadre de l'Année 2020 de la BD ainsi que dans la mobilisation pour le livre et la lecture.

Ce prix vise à faire découvrir le 9^e art aux lycéens, à développer leur goût pour la lecture, à stimuler leur imagination et leur créativité ainsi que leur goût pour le dessin. Il a également pour objectif de développer leur esprit critique.

Mise en œuvre

➤ **Élèves concernés :**

Peuvent être jurés tous les lycéens (lycées d'enseignement général et technologique - LEGT, lycées professionnels - LP et lycées polyvalents - LPO), issus d'établissements publics ou privés sous contrat, de France métropolitaine et d'Outre-mer.

➤ **Modalités de participation des classes :**

Pour participer à ce prix, les professeurs volontaires candidatent à l'appel à projets « Fauve des lycéens » **sur la plateforme ADAGE, accessible depuis l'intranet ARENA avant le 3 octobre 2025.**

Seules les candidatures via ADAGE seront examinées.

En cas de section à faible effectif, par exemple dans certaines spécialités en lycée professionnel, il sera accepté de regrouper 2 sections, à condition de ne pas dépasser 35 élèves en tout.

Les établissements ne peuvent participer au Fauve des lycéens que tous les 3 ans.

Ainsi, pour cette 6^e édition du prix, sont éligibles les établissements qui n'ont pas participé au Fauve des lycéens depuis 2023.

La sélection de trente classes, correspondant à 1 000 lycéens, est effectuée par la DGESCO, en lien avec les délégations académiques à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC). La moitié des classes est de la voie générale et technologique, l'autre moitié de la voie professionnelle. Les enseignants sont informés de l'issue donnée à leur candidature, à partir du 10 octobre 2025.

Les classes retenues devront s'engager impérativement à lire les 10 ouvrages sélectionnés.

➤ **Déroulement du Prix :**

Le Comité de Sélection du Festival sélectionne 10 bandes dessinées en compétition parmi un total d'une quarantaine d'albums, représentatives de la diversité de cet art et adaptées à un public de lycéens.

Le Festival international de la bande dessinée d'Angoulême adresse à chaque classe 3 jeux de 10 exemplaires, au plus tard fin novembre 2025.

Les enseignants et les élèves devront signer une lettre de confidentialité, car la sélection « Fauve des Lycéens » ne sera connue du grand public que fin novembre.

Les classes bénéficient d'une durée de 8 semaines pour lire l'ensemble de ces bandes dessinées.

Une plateforme numérique dédiée au « Fauve des Lycéens » <https://fauvedeslyceens.bdangouleme.com/> est mise en ligne au début du mois de novembre 2025. Les classes disposent sur cet outil de documents d'accompagnement en lien avec la BD et d'éléments relatifs aux albums en compétition (biographies et entretiens avec les auteurs, pitch, etc.), sur lesquels ils peuvent s'appuyer pour effectuer leur travail de sélection.

Avant le 9 janvier 2026 minuit, chaque classe vote en ligne sur cette plateforme numérique pour ses 3 bandes dessinées préférées (sans classement).

Les 5 bandes dessinées ayant recueilli le plus de voix constituent la sélection finale, qu'un jury national sera chargé de départager.

➤ Principes de désignation des membres du jury national et modalités de sélection

Chaque classe désigne une ou un délégué de classe en renseignant les informations suivantes : nom et prénom de l'élève, nom et adresse complète de l'établissement, niveau de la classe et académie d'origine sur <https://fauvedeslyceens.bdangouleme.com/>. La date limite pour inscrire le ou la délégué(e) est fixée au 2 décembre 2025 à minuit.

À noter : ces élèves devront être disponibles pour se rendre au Festival. Leur déplacement ainsi que celui de leur accompagnateur sera pris en charge par leur établissement scolaire.

Le 4 décembre, le Festival International de la Bande Dessinée d'Angoulême procède par tirage au sort sous contrôle d'huissier à la sélection de deux délégués, un garçon et une fille, pour chacun des 5 secteurs géographiques ci-dessous.

Les 10 délégués tirés au sort constituent le jury national qui élira la meilleure BD, *Fauve des Lycéens*, et devront impérativement se rendre à Angoulême pour la délibération le samedi 31 janvier 2026.

Secteurs géographiques

Grand Est :

1. Besançon
2. Dijon
3. Nancy-Metz
4. Reims
5. Strasbourg

5. Guyane
6. La Réunion
7. Martinique
8. Mayotte
9. Nouvelle-Calédonie

Nord et Ouest :

1. Amiens
2. Lille
3. Nantes
4. Normandie
5. Orléans-Tours
6. Rennes

Rhône-Alpes - Auvergne + sud :

1. Aix-Marseille
2. Clermont-Ferrand
3. Corse
4. Grenoble
5. Lyon
6. Nice

Région Parisienne + Outre-mer :

1. Créteil
2. Paris
3. Versailles
4. Guadeloupe

Sud-Ouest :

1. Bordeaux
2. Limoges
3. Montpellier
4. Poitiers
5. Toulouse

➤ **Déroulement de la journée de délibération et cérémonie à Angoulême :**

Le jury national se réunit sur une journée, le samedi 31 janvier 2026, à Angoulême, à l'occasion du Festival International de la Bande Dessinée (du 29 janvier 2026 au 1^{er} février 2026). Dans la matinée, les 10 membres du jury désignent l'album lauréat parmi les 5 bandes dessinées retenues. L'annonce du « Fauve des Lycéens » intervient à la suite, dans le cadre d'une cérémonie officielle.

La prise en charge financière et logistique de la venue des 10 élèves et des 10 accompagnateurs (professeur responsable de chaque élève délégué de sa classe) est assurée directement par les établissements participants (prévoir un budget global de 1000 euros).

➤ **Communication**

L'annonce du « Fauve des Lycéens » est relayée sur le site internet du Festival de la Bande Dessinée d'Angoulême, sur la [page dédiée du site éduscol](#) ainsi que via les outils de communication (magasins, print et web) du magazine phosphore. Un bandeau ou sticker sera apposé sur le livre lauréat.

Calendrier

30 juin 2025	Ouverture de l'appel à projets sur l'application ADAGE,
3 octobre 2025	Clôture de l'appel à projets sur l'application ADAGE
Du 4 au 8 octobre 2025	Les candidatures sont soumises aux DAAC pour sélection
A partir du 10 octobre 2025	Communication aux lycées
15 octobre 2025	Réunion en visioconférence des professeurs des classes retenues pour le lancement du Fauve des lycéens
Fin octobre 2025	Sélection des 10 bandes dessinées en compétition par le Comité de sélection du Festival
Fin novembre 2025	Envoi par le Festival International d'Angoulême des 3 jeux de bandes dessinées aux classes sélectionnées
	Ouverture de la plateforme numérique dédiée au prix
2 décembre 2025	Date limite d'inscription des délégués sur la plateforme

4 décembre 2025	Tirage au sort des 10 délégués sous contrôle d'huissier
Jusqu'au 9 janvier 2026	Vote en ligne de chaque classe sélectionnée pour ses 3 bandes dessinées préférées, sur la plateforme numérique dédiée
13 janvier 2026	Délibération des votes sous contrôle d'huissier pour déterminer les 5 albums en compétition pour le jury national
31 janvier 2026	Délibération nationale des lycéens délégués à Angoulême et proclamation du « Fauve des Lycéens » lors de la cérémonie de remise des prix du Festival d'Angoulême
5 février 2026	Rencontre des classes en visioconférence avec l'auteur lauréat
En mars 2026	Réunion de bilan des professeurs en visioconférence

Référents nationaux

Coordination pédagogique

Claire Simon, référente bande dessinée de l'académie de Poitiers, a été désignée pour vous aider dans la mise en œuvre de ce prix et pour répondre à vos questions.

Claire Simon - Claire.Simon@ac-poitiers.fr

Festival international de la bande dessinée d'Angoulême :

Astrid Quarante – fauvedeslyceens@bdangouleme.com / 05 45 97 86 50

Camille Goyens – fauvedeslyceens@bdangouleme.com / 05 45 97 86 59

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche :

Bertille de la Broïse - bertille.de-la-broise@education.gouv.fr / 01 55 55 23 39